

- 9 JUL. 2015

Service Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quinze, le 02 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE , Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** Myriam PISANO **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Josette BESSE, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Marielle BANDELIER à Fatima KHELIFI, Josette BESSE à Myriam PISANO, Marie-Lise LHOMET à Daniel FRERY, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Jean-Louis HOTTLET, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU, Jean-Claude TOURNIER à Denis BANDELIER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Mardi 16 juin	Mardi 16 juin	En exercice	41
		Présents	24
		Votants	31

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMAA est désignée.

2015-05-26 – Programme Interreg promotion du covoiturage 2015-2018

Rapporteur : Christian RAYOT

Vote de l'accord préalable du conseil pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1 – Contexte précédent 2011 - 2014

De façon à apporter une réponse à la problématique des déplacements domicile-travail en voiture individuelle, le Parc naturel régional du Haut-Jura et l'association arc jurassien.ch portent un programme INTERREG de coopération franco-suisse destiné à promouvoir la pratique du covoiturage à l'échelle du massif. Outre le Parc et arc jurassien.ch, ce programme associe :

- le Pays du Haut-Doubs, le Pays Horloger, le Pays des Portes du Haut-Doubs et le Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort pour la partie française ;
- l'Association pour le Développement des Activités Économique de la Vallée de Joux,
- l'Association pour le Développement du Nord Vaudois, les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds réunies au sein de l'Agglomération Urbaine du Doubs, la République du Canton du Jura, le Val de Travers et le Jura Bernois pour la partie suisse.

Mis en œuvre sur une période allant de 2011 à juin 2015, ce programme aura permis de :

- identifier en relation avec les collectivités les aires de covoiturations et les matérialiser par une signalétique ;
- créer un site internet et une centrale téléphonique permettant de mettre en relation les équipages ;
- sensibiliser les entreprises et les salariés à la pratique du covoiturage. 195 entreprises ont été contactées et 72 ont bénéficié d'animation en interne soit plus de 16 000 salariés concernés ;
- mettre en place deux challenges covoiturage inter-entreprises ;
- éditer des outils de communication dédiés (conférences de presse, flyers, animations, frontaliers...)
- ;
- expérimenter une ligne de covoiturage spontanée sur l'axe Morteau-La Chaux-de Fonds.

Les résultats enregistrés fin 2014 permettent d'estimer à 19% la part modale du covoiturage aux postes frontières, soit un taux plus élevé par rapport aux données observées sur d'autres secteurs (ex : 7% sur le parc industriel de la plaine d'Ain). Sur la base d'une distance moyenne de 60 km/jour, ce sont 2 500 € et 7 000 km de voitures économisés annuellement par covoitureurs, et 1,2 t de CO non rejetée. Le programme aura finalement permis de convertir 1 000 nouveaux covoitureurs.

2 – Candidature INTERREG 2015-2018

De façon à prolonger la dynamique initiée lors de cette première période, les partenaires du projet ont souhaité poser les bases d'une candidature à un programme INTERREG

« Promotion du covoiturage » sur les années 2015-2018, en réaffirmant les composantes du projet :

- Proposer une mise en relation humanisée par le biais de la centrale téléphonique. Cette solution flexible permet de rassurer les utilisateurs, de proposer des solutions adaptées tant sur les horaires et plannings que sur la régularité du covoiturage (covoiturage régulier, occasionnel ou ponctuel pour les dépannages);
- Centrer l'action sur le motif domicile-travail, le plus impactant en kilomètres parcourus et qui reste un motif structurant dans la mobilité des ménages ;
- Mettre l'essentiel des efforts sur l'animation du dispositif dans les entreprises qui demeurent le point d'entrée le plus pertinent pour le développement du covoiturage ;
- Concevoir un partenariat avec des organismes de terrain, associations de développement économique côté Suisse, structures de coopération (Parc, Pays, Communauté de communes, communes) côté France.

Quatre thèmes de travail sont privilégiés dans ce 3ème programme :

Continuer à innover pour simplifier au maximum l'inscription et le passage à l'acte, au niveau et par le biais de l'entreprise et par une collaboration plus étroite avec les associations de frontaliers, tout en continuant à privilégier l'interopérabilité humaine, via la plateforme téléphonique, entre sites de covoiturage.

- Développer un applicatif de covoiturage plus proche des entreprises ;
- Proposer un nouveau service aux associations de frontaliers pour faciliter les mises en relation ;
- Privilégier une interopérabilité humaine ;
- Expérimenter des lignes de covoiturage spontanées.

Toucher de nouveaux publics en continuant l'élargissement territorial, en impliquant mieux les PME et les salariés du secteur tertiaire et en explorant de nouveaux motifs fortement générateurs de trafic et de kilomètres.

- Élargissement territorial : sur France Communauté de communes du Lomont, Communauté de communes du Sud Territoire, sur Suisse Communauté Urbaine du Littoral Neuchâtelois, la Baroche, Entre deux Lacs et Val de Ruz ;
- PME et secteur tertiaire et transfert des méthodes expérimentées auprès des entreprises suisses côté entreprises France ;
- Nouveaux motifs : événements.

Intensifier le programme : il s'agira de poursuivre les animations, améliorer les échanges de bonnes pratiques entre entreprises, continuer à aménager des parkings en cas de besoin.

- Poursuivre la centrale téléphonique et le site internet ;
- Continuer les animations : challenge, animations en entreprise et dans les communes ;
- Animer régulièrement les Comités Mobilité au sein des entreprises ;
- Augmenter les capacités de stationnement.

Pérenniser le dispositif : il s'agira, au travers d'une argumentation sur l'économie de la mobilité, d'imaginer un modèle pérenne associant entreprises, collectivités et usagers.

- Affiner l'analyse économique des coûts publics et privés du covoiturage ;
- Proposer un modèle économique partenarial.

3 – Enjeux pour la Communauté de Communes du Sud Territoire

Le Territoire de Belfort comptait 8600 frontaliers fin 2014 (+40% depuis 2008) dont la majeure partie habite la Communauté de Communes du Sud du Territoire.

- Attentes et usages d'un tel service dans le Sud territoire.

Le déplacement domicile-travail est une problématique majeure pour les transfrontaliers résidents dans le Sud Territoire qui sont demandeurs de moyens de transports alternatifs. La croissance accélérée d'activités aux portes de Delle côté Suisse ne fait qu'ajouter à cette dernière en terme de densification du trafic voire de saturation en devenir et de nuisances.

- Cohérence avec la politique "transport" de la CCST (ligne Belfort-Delle, Gare, SMTC,...)

Il est rappelé que la démarche forte de soutien politique, technique et financière à la ligne Belfort-Delle-Délémont prend également sa source dans une recherche d'alternatives positives aux

déplacements transfrontaliers dans l'espace territorial Sud Territoire-Pays de l'Ajoie. Cela a toute sa part dans notre exigence d'attractivité et d'aménagement de notre territoire.

- S'adapter aux pratiques helvétiques pour offrir des opportunités à nos actifs en recherche d'emploi :

Les places de parking en Suisse dans les entreprises sont limitées à 1 place pour 3 employés ce qui est bloquant pour les transfrontaliers amenés à se déplacer sur de longues distances. Le co-voiturage est une solution d'accès à l'emploi sans : l'accès à l'entreprise pour la main d'oeuvre est un atout pour l'employabilité des français.

- Traiter le stationnement anarchique

Quotidiennement, il est constaté que le co-voiturage se pratique de façon « sauvage » aux abords de notre frontière avec l'accumulation de véhicules en stationnement plus ou moins en zone autorisée à la journée (zone du Technoparc, gare de Delle,...). En offrant un support organisé, il est alors possible de matérialiser les espaces réservés, de les flécher, voir de proposer une offre adéquate en libérant les espaces de circulation ou de stationnement destinés aux autres usagers et ce, dans des conditions de sécurité optimisées pour l'ensemble des usagers.

- Innover dans les habitudes de déplacements :

C'est un service nouveau présent dans d'autres territoires aux habitants actifs du Sud Territoire qui est source d'économie pour ses usagers et de facilitation dans la vie courante. 20 % des transfrontaliers utilisent déjà le co-voiturage par leurs propres moyens par mise en relation directe.

- Un enjeu environnemental opérationnel dans une action transfrontalière fédératrice.

Il s'agit de rejoindre une démarche d'ensemble de l'Arc jurassien autour de contacts opérationnels. Porteuse de liens, l'effet est direct pour la vie courante et a un impact évident sur la consommation carbone, la consommation des espaces et la promotion de l'économie solidaire.

- Accroître l'attractivité et la visibilité de notre territoire :

Les axes de travail sont composés d'un fort effort de communication vers les actifs et les entreprises. Nous associer à cette opération démontre de notre écoute face aux besoins de nos actifs et de notre volonté d'innover pour répondre aux besoins des entreprises, y compris helvètes, ces dernières participant activement à notre zone de chalandise en terme d'offres d'emploi à notre population. Par la même, c'est aussi offrir un argument d'attractivité supplémentaire en facilitant le déplacement de nos actifs vers les zones d'emplois.

Extension du programme pour la CCST

Par ailleurs, la CCST pourrait envisager de réaliser un ou plusieurs espaces de stationnement à proximité de la frontière pour répondre à cette habitude croissante de co-voiturage des transfrontaliers en lien avec les autres solutions alternatives de transport en commun (bus, train,...) et ainsi structurer cet usage. Ce programme s'ouvre, dans l'action 3.4, à la réalisation de parkings (critères d'éligibilités encore en débat) et pourrait bénéficier d'un soutien Interreg à hauteur de 60 %.

4 – Budget prévisionnel

4-1 Répartition des dépenses France-Suisse

Le montant global du programme s'élève à 1 335 380 € HT pour les prestations externalisées et 286 500 € pour la part relative au suivi territorial du projet (animation et suivi assurés par chacun des territoires). Les dépenses étant inscrites en section budgétaire de fonctionnement, les différents partenaires ne percevront pas le FCTVA et le plan de financement est calculé sur la base de dépenses TTC. Le tableau en annexe 1 présente la répartition des dépenses entre partenaires français

(687 736 € HT) et suisse (934 145 € HT). Une majorité de dépenses fait l'objet d'une clé de répartition à hauteur de 50%-50% traduisant la volonté de proposer un programme réellement intégré dans son élaboration et sa mise en œuvre et au souci de mutualiser les coûts. D'autres, font l'objet d'une clé de répartition qui tient compte de la portée préférentielle de l'action (ex : action 3-2-2 campagne d'animation dans les communes France, action 2-2 action dans les PME des nouveaux territoires Suisse). Enfin, l'évaluation des besoins signalétique (action 3-4) répond aux besoins réels constatés sur chaque territoire partenaire.

4-2 Répartition des dépenses France

Concernant les postes de dépenses relatifs aux prestations externalisées à la charge des partenaires français du projet, une seconde clé de répartition tient compte du volume de frontaliers concerné sur chaque territoire. Le Parc naturel régional du Haut-Jura, le Pays du Haut-Doubs et le Pays Horloger ont une prise en charge respective à hauteur de 24%, le Pays des Portes du Haut-Doubs et la Communauté de Communes du Sud Territoire à hauteur de 10% chacun et enfin la communauté de communes des Balcons du Lomont à hauteur de 8%. Cf tableau en annexe 2. En application de cette répartition le montant revenant à chaque territoire est le suivant

- PNR du Haut-Jura : 186 268 € TTC
- Pays du Haut-Doubs : 172 268 € TTC
- Pays Horloger : 184 268 € TTC
- Pays des Portes du Haut-Doubs : 75 278 € TTC
- Communauté de communes des Balcons du Lomont : 74 673 € TTC
- Communauté de Communes du Sud Territoire : 108 028 € TTC

5 - Plan de financement prévisionnel (partie française)

	PNR HJ	Pays Ht Doubs	Pays Horloger	Porte Haut Doubs	Balcon Lomont	Sud Territoire	Total
INTERREG FEDER	111 761 €	103 361 €	110 561 €	45 167 €	44 804 €	64 817 €	480 470 €
Etat CIM	30 254 €	30 254 €	32 654 €	12 606 €	12 485 €	5 802 €	124 053 €
PNR HJ	44 254 €						44 254 €
Pays Haut Doubs		38 654 €					38 654 €
Pays Horloger			41 054 €				41 054 €
Porte Haut-Doubs				17 506 €			17 506 €
Balcon Lomont					17 385 €		17 385 €
Sud Territoire						37 409 €	37 409 €
Total	186 268 €	172 268 €	184 268 €	75 278 €	74 673 €	108 028 €	800 783 €

Pour la partie autofinancement, il convient de considérer que celle-ci est composée d'une part en cash et d'une part en valorisation de l'ingénierie interne. L'une et l'autre de ces parts établissent comme suit pour la période 2015/2018

	auto financement	dont cash	dont ingénierie
PNR HJ	44 254 €	9 254 €	35 000 €
Pays Haut Doubs	38 654 €	17 654 €	21 000 €
Pays Horloger	41 054 €	20 054 €	21 000 €
Porte Haut-Doubs	17 506 €	5 256 €	12 250 €
Balcon Lomont	17 385 €	5 135 €	12 250 €
Sud Territoire	37 409 €	16 409 €	21 000 €
Total	196 260 €	73 760 €	122 500 €

Les chefs de file identifiés pour la mise en œuvre du projet sont le PNR du Haut-Jura pour la partie française et arcjurassien.ch pour la partie suisse. Il est proposé de :

- constituer un groupement de commandes selon l'article 8 du code des marchés publics afin de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies sur les achats,
- signer une convention constitutive entre les membres du groupement, qui définit les modalités de fonctionnement du groupement, et désigne le Parc du Haut-Jura comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur. Ce dernier est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues au Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants. Chaque membre du groupement s'engage, dans la convention, à signer avec le co-contractant retenu, un marché à hauteur de ses besoins propres, tel que mentionné dans les annexes 1 et 2 ci-dessous. La facturation est séparée entre les partenaires.

Une Commission d'Appel d'Offres du groupement sera instaurée. Seront membres de cette Commission, un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement ou, à défaut de la Commission d'Appel d'Offres, d'un membre représentatif de la structure partenaire. Pour les modalités financières une convention inter-partenaire au titre du FEDER sera proposée aux membres français du groupement de façon à définir les engagements et responsabilité respectifs de chacun d'entre eux dans la réalisation du projet : paiement des dépenses, appels de fonds, justificatifs financiers, délai de transmission...

Annexe 1 : répartition des dépenses France-Suisse

Postes de dépenses	Répartition nationale		Montant			Total HT
	France	Suisse	France HT	France TTC	Suisse HT	
Thème 1 : Continuer à innover			124 250 €	149 100 €	124 250 €	248 500 €
Action 1.1 Développer un applicatif de covoiturage entreprises	50%	50%				
Action 1.2 Proposer un service mise en relation aux associations	50%	50%				
Action 1.3 Privilégier une interopérabilité humaine	50%	50%				
Action 1.4 Innover dans les méthodes d'animation	50%	50%				
Thème 2 : Toucher de nouveaux publics			20 392 €	24 470 €	135 219 €	155 610 €
Action 2.1 Elargissement territorial	15%	85%				
Action 2.2 Actions en direction des PME	0%	100%				
Action 2.3 Covoiturage de rabattement	0%	100%				
Action 2.4 développer le covoiturage professionnel	50%	50%				
Thème 3 : Intensifier le programme			326 789 €	392 147 €	416 871 €	743 660 €
Action 3.1 Centrale téléphonique et outils web	50%	50%				
Action 3.2.1 Campagnes de communication / animation en entreprise	15%	85%				
Action 3.2.2 Campagnes de communication / animation dans les communes	100%	0%				
Action 3.3 Animer régulièrement les COREM	50%	50%				
Action 3.4 Augmenter les capacités de stationnement	réel	réel				
Action 3.5 Déployer les lignes de covoiturage séparées	50%	50%				
Thème 4 : Péreniser le projet			17 325 €	20 790 €	17 325 €	34 650 €
Action 4.1 Affiner l'analyse économique	50%	50%				
Action 4.2 Proposer un modèle économique partenarial	50%	50%				
Action 4.3 Communiquer et diffuser les enjeux du programme	50%	50%				
Thème 5 : Animation évaluation			76 480 €	91 776 €	76 480 €	152 960 €
Action 5.1 Assistance à maîtrise d'ouvrage	50%	50%				
Action 5.2 Evaluation continue	50%	50%				
Thème 6 : Suivi territorial du projet	réel	réel	122 500 €	122 500 €	164 000 €	286 500 €
TOTAL			687 736 €	800 783 €	934 145 €	1 621 880 €

Annexe 2 : Répartition des dépenses France

Portes de dépenses	Montant TTC total	PNR JU	Pays H2 Doubs	Pays Morlanger	Porte Haut Doubs	Balcon Lomont	Sud Territoire
		24%	24%	24%	10%	8%	10%
Thème 1 : Continuer à innover	149 100 €	35 784 €	35 784 €	35 784 €	14 910 €	11 928 €	14 910 €
Action 1.1 Développer un applicatif de covoiturage entreprises							
Action 1.2 Proposer un service mise en relation aux associations							
Action 1.3 Privilégier nos interopérabilité humaine							
Action 1.4 Innover dans les méthodes d'animation							
Thème 2 : Toucher de nouveaux publics	24 470 €	5 873 €	5 873 €	5 873 €	2 447 €	1 958 €	2 447 €
Action 2.1 Elargissement territorial							
Action 2.2 Actions en direction des PME							
Action 2.3 Covoiturage de rabattement							
Action 2.4 développer le covoiturage professionnel							
Thème 3 : Intensifier le programme	344 147 €	82 595 €	82 595 €	82 595 €	34 415 €	27 532 €	34 415 €
Action 3.1 Centrale téléphonique et outils web							
Action 3.2.1 Campagnes de communication / animation en entreprise							
Action 3.2.2 Campagnes de communication / animation dans les communes							
Action 3.3 Animer régulièrement les COREM							
Action 3.4 Augmenter les capacités de stationnement	48 000 €			12 000 €		12 000 €	24 000 €
Action 3.5 Déployer les lignes de covoiturage spontané							
Thème 4 : Pérenniser le projet	20 790 €	4 990 €	4 990 €	4 990 €	2 079 €	1 663 €	2 079 €
Action 4.1 Affiner l'analyse économique							
Action 4.2 Proposer un modèle économique partenarial							
Action 4.3 Communiquer et diffuser les acquis du programme							
Thème 5 : Animation évaluation	91 776 €	22 026 €	22 026 €	22 026 €	9 178 €	7 342 €	9 178 €
Action 5.1 Assistance à maîtrise d'ouvrage							
Action 5.2 Evaluation continue							
Thème 6 : Suivi territorial du projet	122 500 €	30 000 €	21 000 €	21 000 €	12 250 €	12 250 €	21 000 €
TOTAL	800 793 €	196 298 €	172 268 €	184 268 €	75 278 €	74 673 €	108 028 €



Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide:

- de valider les modalités de mise en œuvre du projet selon les termes ci-dessus

- de solliciter les financements correspondants et affecter les crédits nécessaires
- de donner pouvoir au Président pour signer les pièces et actes relatifs à ce dossier
- de désigner un représentant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09 JUL. 2015
Et publication ou notification le 09 JUL. 2015

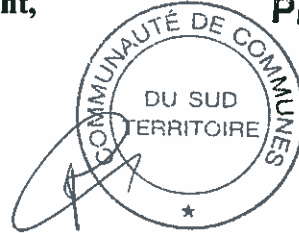
Le Président,

Le Vice-Président
Pierre OSER



Le Président,

Le Vice-Président
Pierre OSER



PRÉFECTURE EN
 TERRITOIRE D'AMÉNAGEMENT

- 9 JUL. 2015

Service Courrier